

**Assemblée générale**

Distr. générale  
24 décembre 2003  
Français  
Original : arabe

---

**Assemblée générale**  
**Cinquante-huitième session**  
Point 73 de l'ordre du jour  
**Désarmement général et complet**

**Lettre datée du 19 décembre 2003, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne  
auprès de l'Organisation des Nations Unies\***

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué publié par le Secrétaire du Comité populaire général pour les liaisons extérieures et la coopération internationale, concernant le respect par la Jamahiriya arabe libyenne de toutes les obligations qui lui incombaient en vertu des traités et conventions relatifs à l'élimination de tous les types d'armes de destruction massive. À cet égard, la Jamahiriya arabe libyenne a décidé de signer le Protocole additionnel à l'Accord de garanties, et a indiqué qu'elle était prête à recevoir des équipes d'inspection chargées de s'assurer du respect de ces obligations.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale.

Le Représentant permanent  
(*Signé*) Ali Abdussalam **Treky**

---

\* Une lettre identique, datée du 19 décembre 2003, a été adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2003/1196).



**Annexe à la lettre datée du 19 décembre 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Compte tenu du climat qui régnait sur la scène internationale pendant la guerre froide, ainsi que des tensions que connaissait le Moyen-Orient, la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste avait invité les pays de la région à faire du Moyen-Orient et de l'Afrique une zone exempte d'armes de destruction massive. Cet appel n'ayant suscité aucune réaction sérieuse, la Jamahiriya arabe libyenne s'est employée à renforcer ses capacités défensives.

Lors de discussions qui ont eu lieu entre des experts libyens, américains et britanniques concernant les activités de la Jamahiriya arabe libyenne dans ce domaine, les experts libyens ont renseigné leurs homologues sur les matières, les équipements et les programmes, tels que les centrifugeuses et les cuvettes servant au transport de substances chimiques, qui pourraient être utilisés pour produire des armes prosrites sur le plan international. À la suite des discussions qu'elle a tenues avec les États-Unis et le Royaume-Uni, deux membres permanents du Conseil de sécurité chargés de préserver la paix et la sécurité internationales, la Jamahiriya arabe libyenne a librement décidé d'éliminer ces matières, équipements et programmes et de devenir exempte de toute arme interdite sur le plan international.

La Jamahiriya arabe libyenne a également décidé de ne garder que des missiles ayant une portée conforme aux normes convenues dans le Régime de contrôle de la technologie des missiles (RCTM). Elle prendra ces mesures dans un climat de transparence et des vérifications pourront être faites, y compris au moyen de vérifications internationales d'urgence.

En outre, la Jamahiriya arabe libyenne tient à réaffirmer qu'elle respecte le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), l'Accord de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et la Convention sur les armes biologiques, et qu'elle accepte toute autre obligation, y compris le Protocole facultatif à l'Accord de garanties de l'AIEA et le Traité sur les armes biologiques et chimiques.

Consciente que la course aux armements ne favorise ni sa sécurité ni celle de la région et va à l'encontre de sa volonté résolue d'appartenir à un monde vivant dans la paix et la sécurité, la Jamahiriya arabe libyenne souhaite, grâce à cette initiative, encourager tous les pays sans exception, à commencer par ceux du Moyen-Orient, à suivre son exemple.

La Jamahiriya arabe libyenne rendra compte de la situation au Conseil de sécurité.